

IMPLANTER LE PAMT

PAMT
PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

DANS VOTRE ENTREPRISE

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) est un programme qui permet à un employé d'acquérir les compétences relatives à son métier directement sur son lieu de travail en œuvrant sous la supervision d'un collègue expérimenté. La personne en apprentissage se nomme un(e) apprenti(e) alors que celle qui encadre et mesure l'apprentissage de cette personne est appelée un(e) compagnon(compagne).

Avant de débiter l'implantation du programme, assurez-vous de prendre connaissance de sa description et optimisez vos chances d'atteindre vos objectifs.

GUIDE
en
6 étapes

[Voir la description du programme](#)

1 IDENTIFIER LES EMPLOYÉS À FORMER (APPRENTIS)

Identifiez les employés ayant le potentiel d'apprendre le métier et vérifiez auprès d'eux leur intérêt à participer au programme. Cette possibilité peut contribuer à les mobiliser et les fidéliser. En effet, le programme procure une certification professionnelle à l'employé qui complète l'apprentissage et qui démontre la maîtrise des compétences, un sentiment de reconnaissance ainsi qu'une subvention substantielle.

2 INSCRIRE LES EMPLOYÉS CIBLÉS AUPRÈS DE SERVICES QUÉBEC

Pour procéder à l'inscription des employés et signer l'entente relative au programme, vous devez contacter un agent responsable du PAMT du bureau de Services Québec (Centre local d'emploi) de votre région.

[Contacter Services Québec](#)

Vous bénéficiez également d'un soutien de la part de l'agent responsable du PAMT qui assumera un rôle de suivi, de coordination et de gestion du programme tout au long de la démarche.

Deux documents vous seront remis pour bien structurer le processus d'apprentissage :

- Le carnet d'apprentissage, destiné à l'apprenti. Par ce carnet, divisé en modules d'apprentissage, l'apprenti acquiert et fait reconnaître sa maîtrise du métier d'ouvrier(ère) en travaux paysagers sous la supervision d'un compagnon d'apprentissage. C'est ce compagnon d'apprentissage qui atteste de la maîtrise de chacune des compétences de l'apprenti(e). Vous y trouverez notamment un plan individuel d'apprentissage.
- Le guide du compagnon, contient les recommandations sur chaque étape, les attitudes et les comportements professionnels que doivent adopter les apprentis, les préalables aux apprentissages, un rappel des critères de performance et des indications sur la progression de l'apprentissage. Ce guide donne des indications et des suggestions quant au déroulement de la formation des apprentis.

3 CIBLER ET FORMER UN COMPAGNON

La personne qui agira à titre de compagnon d'apprentissage à l'intérieur de votre entreprise doit, en plus d'être volontaire, répondre aux critères minimaux définis par le secteur, soit : être un travailleur d'expérience, être un bon communicateur, transmettre facilement ses connaissances et son savoir-faire, avoir un bon jugement et être mature.

Le compagnon est tenu de suivre la séance d'information obligatoire de trois heures de Services Québec. Votre agent responsable du PAMT vous en informera lors de votre inscription.

Pour permettre aux futurs compagnons de se familiariser avec la norme professionnelle en lien avec le PAMT et ses outils, ainsi qu'avec les compétences relationnelles nécessaires à l'exercice de son rôle, HortiCompétences offre une formation de 2 jours. Pour y inscrire un futur compagnon, contactez HortiCompétences.

4 CRÉER UN CLIMAT FAVORABLE À L'APPRENTISSAGE

Pour favoriser la réussite du programme :

- Informer l'ensemble des employés que l'entreprise participe au PAMT afin de susciter leur collaboration dans la réussite du programme
- Fournir l'équipement et les outils nécessaires à l'apprenti et au compagnon
- Offrir un milieu de travail sécuritaire et un soutien tout au long du processus
- Participer à la résolution de problème si des difficultés surviennent

5 DÉPLOYER LE PROCESSUS D'APPRENTISSAGE ET ASSURER UN SUIVI

Pour commencer, le compagnon évalue les acquis de l'apprenti et détermine un plan d'action qui lui permettra d'acquérir les compétences manquantes. Un modèle de plan est fourni dans le carnet d'apprentissage.

Au fil des semaines, le compagnon transmet ses connaissances pour chacun des éléments des compétences et supporte l'apprentissage de l'apprenti qu'il supervise grâce au Guide du compagnon.

Par un suivi régulier qui peut être journalier au début, puis chaque semaine ou aux deux semaines par la suite, le compagnon transmet une rétroaction constructive et fait part à l'apprenti des points à améliorer et des stratégies pour y parvenir.

Quand une compétence est maîtrisée, le compagnon et l'apprenti signent le carnet d'apprentissage.

Pour réaliser un suivi efficace, l'agent responsable du centre local d'emploi (CLE), la direction de l'entreprise et le compagnon évalueront l'ensemble de la démarche à diverses occasions ce qui permettra de réajuster le programme au besoin.

6 OBTENTION DU CERTIFICAT

Une fois les sept compétences essentielles maîtrisées (et les compétences facultatives s'il y a lieu) ainsi que le carnet d'apprentissage complété, l'apprenti reçoit un certificat de qualification professionnelle remis par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette certification lui reconnaît la maîtrise des compétences liées au métier d'ouvrier(ère) en travaux paysagers, dans la fonction de travail en aménagement ou en entretien.



HortiCompétences

Comité sectoriel de main-d'œuvre
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -
commercialisation et services